



L'association de la Cantine et de la Garderie du R.P.L.

APPENWIHR - HETTENSCHLAG - LOGELHEIM

## Fonctionnement de la cantine et de l'étude

Lieu : Péri-scolaire de Logelheim (dans la même cour que l'école)  
Téléphone : 03 67 35 03 71 uniquement pendant les horaires d'ouverture du péri-scolaire

### 1. Fonctionnement

#### **Etude du matin :**

Lundis – mardis – jeudis et vendredis  
Horaire : de 7 h 30 à l'entrée en classe ou au départ du bus.

#### **Cantine :**

Lundis – mardis - jeudis et vendredis  
Les parents doivent **obligatoirement** compléter le tableau prévisionnel mensuel pour le mois à venir (reçu lors de l'inscription) et le donner aux animatrices du péri-scolaire au plus tard avant le 20 de chaque mois (ou à la date indiquée en cas de vacances scolaire).

**Si le planning n'est pas rendu à la date indiquée l'enfant ne sera pas inscrit.**

Il est toutefois encore possible d'inscrire ou de décommander l'utilisation de la cantine d'un enfant la veille au matin avant 9h00 pour le lendemain en le confirmant verbalement aux animatrices du péri-scolaire.

Le jour d'utilisation de la cantine les enfants remettent leur ticket de cantine aux animatrices pour l'école primaire et à l'institutrice pour l'école maternelle. Tout repas inscrit et non décommandé la veille avant 9h00 est dû.

**Les parents n'ont en aucun cas à commander ou à décommander le repas directement auprès du traiteur.**

Les enfants qui mangent à la cantine seront gardés à partir de leur arrivée à la cantine et jusqu'au départ du bus. Cette garde est exclusivement réservée aux enfants fréquentant la cantine.

Le nombre maximum d'enfants admis à la cantine est de 45, ce seront les 1<sup>ers</sup> à rendre le planning qui seront les 1<sup>ers</sup> inscrits

#### **Etude du soir :**

Lundis – mardis - jeudis et vendredis  
Les enfants doivent s'inscrire **le matin** en donnant un ticket à l'instituteur, aux animatrices ou à l'accompagnatrice du bus.

Horaire : de 16h00 à 18 h 30 **au plus tard.**

La fréquentation de l'étude, qu'elle soit de 5 min ou de 2 heures, nécessite à la remise d'un ticket.



L'association de la Cantine et de la Garderie du R.P.L.

APPENWIHR - HETTENSCHLAG - LOGELHEIM

## Fonctionnement de la cantine et de l'étude

### 2. Vente de tickets pour l'année scolaire 2025/2026

<b>Tarifs</b>	<b><u>Etude du matin</u></b> : 120 euros l'année pour le 1 <sup>er</sup> enfant, - 100 euros pour le(s) suivant(s) 2,00 Euro le matin pour une utilisation occasionnelle
	<b><u>Cantine</u></b> : 100 euros le carnet de 10 (soit 10,00 euros le repas avec la garde)
	<b><u>Etude</u></b> : 6,50 euros le carnet de 10 (soit 6,50 euros l'étude)
	<b><u>Adhésion</u></b> : 35 euros par famille

Les tickets sont **toujours vendus par carnet de 10**. L'adhésion à l'Association est **obligatoire** pour tous, car celle-ci confirme la prise en compte par l'Assurance de l'Association en cas de problème. Même un enfant qui ne fréquente que l'étude du matin ou qui ne mange qu'occasionnellement à la Cantine et qui recevrait des tickets par le biais d'une autre personne, doit obligatoirement être membre de l'Association.

Les inscriptions ont lieu le samedi avant la rentrée scolaire de septembre de 9H30 à midi au péri-scolaire

Les ventes ont lieu tous les 1<sup>er</sup> vendredis (hors période scolaire) de chaque mois de 16h30 à 18h30 au péri-scolaire.

Les règlements se font **uniquement par chèque** à l'ordre des P'tits potirons.

### 3. Remboursement des tickets

Le dernier vendredi du mois de juin nous procédons au remboursement des tickets non utilisés car ils ne sont plus utilisables pour l'année scolaire suivante.

### 4. Fournitures

**Il est demandé que chaque enfant ramène une boîte de mouchoirs en papier ainsi que des chaussons étiquetés à son nom**

### 5. Le Comité de l'association

C'est lui qui gère financièrement toute l'association ainsi que toute l'organisation.

Il est constitué d'au minimum 6 bénévoles élus à l'Assemblée Générale (qui a lieu le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois d'octobre de chaque année) et se réunit une fois par trimestre.

Il n'est pas nécessaire d'avoir des enfants scolarisés pour en faire partie.

Les communes n'interviennent qu'en cas de graves difficultés ou de problèmes importants.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter